



séparation et abandon du domicile

Par **jessica4**, le **06/12/2010 à 18:01**

bonjour

souhaitant me séparer de mon mari, je souhaite quitter le domicile conjugal mais le terrain ou on a construit la maison étant a moi, la maison a tous les 2 puisque mariés sous le régime de la communauté, est ce embetant si je pars si on veut par la suite divorcer? puis je avoir des problèmes?

et si mon mari apprend que j'ai une liaison est ce genant aussi pour le divorce? aurais je des torts?

merci de votre réponse

Par **Laure11**, le **06/12/2010 à 18:19**

[citation]et si mon mari apprend que j'ai une liaison est ce genant aussi pour le divorce? aurais je des torts?

[/citation]

A votre avis ???

Et il y a **[s]Abandon du domicile conjugal ![s]**Tous les torts sont pour vous.

Par **Domil**, le **06/12/2010 à 18:20**

D'un autre coté, est-ce gênant d'avoir un divorce à ses torts exclusifs ?

Il faut voir ça avec son avocat.

A noter que la maison lui appartient à 100% si le terrain lui appartient mais qu'elle devra récompense à la communauté.

Par **Laure11**, le **06/12/2010 à 18:27**

Oui, on peut voir ça comme ça.